

## **Aide à domicile : réduction drastique du nombre d'heures**

Au nom de la solidarité avec les personnes âgées et handicapées, le gouvernement a imposé un jour de travail supplémentaire, le lundi de Pentecôte. Vaste tromperie, que confirme encore la réduction drastique du nombre d'heures d'aide à domicile auxquelles ont droit les personnes dépendantes.

L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) et la fédération d'associations d'aide à domicile Unassad dénoncent dans un communiqué commun la décision de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav) de réduire de 10 % les enveloppes allouées aux services chargés de l'accompagnement à domicile des personnes âgées ou handicapées. Cette réduction de près de 10 % en moyenne concerne les personnes présentant les niveaux de dépendance les plus légers (Gir 5 et 6) mais ayant néanmoins besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne. Les deux organisations, acteurs majeurs de l'aide à domicile (1 400 services et 1 220 structures), soulignent : « Alors que la solidarité envers les personnes fragilisées par l'âge et le handicap a constitué ces dernières semaines un axe fort de la communication du gouvernement pour inciter tous les Français à travailler en faveur de cette cause, les quelques heures d'aide à domicile dont bénéficiaient les personnes âgées [...] ont été réduites par décision unilatérale de la Cnav. Cette démarche de réduction de dotation, récurrente ces dernières années, traduit la non-reconnaissance du rôle préventif des services d'aide à domicile et de leur action pour retarder l'entrée en hébergement. » Les deux organisations « demandent à la Cnav de revoir sa position ». Elles ont décidé d'interpeller sur ce sujet le député Ump Denis Jacquat, président du conseil de surveillance de la Cnav.

9/06/2005